AXA PERFORMANCE INDICES 2009

Conforme aux normes européennes

NOTICE D'INFORMATION

Forme juridique de l'OPCVM	:	**FCP**
Société de gestion	:	**AXA GESTION FCP**
Gestionnaire financier par délégation	:	**AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS**
Dépositaire	:	**BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
Etablissement Garant	:	**AXA BANQUE**
Commissaire aux Comptes	:	**Cabinet SELLAM**

Compartiment oui ☐ non ☒
Nourricier oui ☐ non ☒

CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Classification : FCP garanti ou assorti d'une protection.

Orientation des placements :

- *Marchés :*
  - Le FCP est investi en produits monétaires jusqu'au 16/08/2001.
  - A compter du 17/08/2001, le portefeuille du fonds est essentiellement constitué par des obligations des pays de la zone OCDE : obligations émises par des entreprises du secteur bancaire ou industriel, et obligations émises ou garanties par des Etats membres de l'OCDE.

- *Objectif de gestion :*
  - L'objectif du FCP à un horizon de huit ans, est de participer à la performance d'un panier équipondéré constitué des quatre indices de marchés d'actions suivants :
  - 25% Dow Jones Eurostoxx 50 (code Reuters actuel .STOXX50E), indice représentatif des actions de la zone euro
  - 25% CAC 40 (code Reuters actuel .FCHI), indice représentatif des actions françaises
  - 25% Standard & Poor's 500 (code Reuters actuel .SPX), indice représentatif des actions américaines
  - 25% Nikkei 225 (code Reuters actuel .N225), indice représentatif des actions japonaises

- *Instruments et Techniques d'Intervention :*
  1 - Le FCP a régulièrement recours à des instruments financiers à terme négociés sur les marchés financiers des pays membres de l'OCDE, réglementés ou de gré à gré.
  2 - Le recours aux instruments financiers à terme concourt à l'obtention de la garantie et à l'objectif de gestion du fonds.
  3 - Le FCP conclura notamment des contrats de swaps de taux et d'actions.
  4 – L'engagement maximum résultant de ces opérations sur les marchés dérivés est d'une fois l'actif.
  5 - Le FCP peut recourir également aux instruments et techniques de gestion accessibles aux OPCVM dont les pensions, les prêts et emprunts de titres, les rémérés.
- *Risque de change :*
  Le souscripteur, résident de la zone euro, ne supporte aucun risque de change.
- *Détention de parts ou actions d'OPCVM :*
  Le FCP peut investir jusqu'à 5% de son actif en titres d'OPCVM français et/ou coordonnés.

Description et mécanisme de la garantie du capital et de la performance :

- *Nature de la garantie*
  Garantie in fine accordée au FCP sur la valeur liquidative du 18/08/2009 (Valeur Liquidative Garantie).
- *Conditions d'accès :*
  Pour bénéficier de la garantie, la souscription devra être effectuée lors de la période de souscription "privilégiée", ouverte du 18/06/2001 au 03/08/2001 inclus. Les porteurs ayant souscrit des parts du FCP après la clôture de la période de souscription "privilégiée" et demandant le rachat de ces mêmes parts sur la base de la valeur liquidative du 18/08/2009 bénéficieront d'une protection de leur capital à hauteur de la Valeur Liquidative Garantie.
- *Modalités de la garantie:*
  Axa Banque s'engage, pour toute souscription reçue durant la période de souscription « privilégiée », à ce qu'à la date du 18/08/2009, le porteur demandant le rachat de ses parts, puisse bénéficier d'une valeur liquidative de rachat garantie au minimum égale à (selon les caractéristiques techniques de la garantie accordée au FCP présentées en annexe de la présente notice) :

100 % de la valeur liquidative constatée le 16/08/2001, **majorée de 75 %** de la Performance Moyenne Positive Finale du Panier d'indices (telle que définie dans l'annexe)

La Performance Moyenne Positive Finale se définit comme la variation positive entre :

- 1 – La valeur finale du panier :

valeur du panier calculé selon la moyenne des cours de clôture des indices aux dates suivantes :

17/08/05, 17/11/05, 17/02/06, 17/05/06, 17/08/06, 17/11/06, 19/02/07, 17/05/07, 17/08/07, 19/11/07 , 18/02/08, 19/05/08, 18/08/08, 17/11/08, 17/02/09, 18/05/09 et 10/08/09 ou, pour chaque Indice, au cours de clôture du Jour de Bourse suivant si ce n'est pas un Jour de Bourse pour l'Indice concerné.

Et

- 2 – La valeur initiale du panier :

valeur du panier au cours de clôture des Indices le 17/08/01 ou, pour chaque Indice, au Jour de Bourse suivant si ce n'est pas un Jour de Bourse.

- *Rachats avant l'échéance de la garantie :*

  Les rachats de parts sont possibles à tout moment et sont exécutés sans pénalité autre que la commission de rachat éventuelle de 10 % prévue au paragraphe "Commission de rachat maximale" ci-dessous. Les parts rachetées perdent de facto le bénéfice de la garantie si le rachat est effectué avant la date d'échéance du 18/08/2009.
  En cas de rachat sur une valeur liquidative autre que celle du 18/08/2009, quelle que soit la date de souscription, le souscripteur obtiendra un remboursement sur la base de la valeur liquidative du FCP au jour du rachat. La valeur liquidative du FCP est soumise à l'évolution des marchés et peut-être différente de la valeur liquidative garantie.

- *Changement d'établissement garant :*

  La possibilité est offerte à AXA GESTION FCP, société de gestion du fonds, de changer l'établissement garant du FCP, en substituant un autre établissement de crédit à AXA BANQUE, cette dernière transférant alors les droits et obligations résultant de la garantie et de la protection accordées au fonds vers cet autre établissement. Ce changement de garant est soumis à l'agrément préalable de la Commission des Opérations de Bourse.

- *Echéance de la garantie :*

  A l'issue de la date d'échéance de la garantie, la société de gestion pourra faire le choix, après accord de la Commission des Opérations de Bourse, soit de dissoudre le FCP, soit de changer la classification du FCP en une autre classification, soit de proposer aux porteurs une nouvelle période de garantie. Les porteurs du FCP seront préalablement avisés de l'option retenue par la société de gestion.

- Suppression, modification d'indices:

  Si l'un des indices était supprimé ou substantiellement modifié, AXA GESTION FCP, désignerait un expert chargé d'effectuer le calcul de l'indice suivant la méthode en vigueur avant sa suppression ou sa modification.

  Si la publication de l'un des indices est provisoirement interrompue, l'indexation serait maintenue. Le calcul de la valeur liquidative serait reporté au premier jour ouvré suivant la date de reprise de publication.

Les caractéristiques techniques de la garantie du capital et de la performance sont détaillées en annexe de la présente notice.

Durée minimale de placement recommandée : 8 ans

Souscripteurs concernés : FCP offert au public, susceptible de servir de support à des contrats d'assurance vie.

Affectation des résultats : Capitalisation et/ou Distribution sur décision de la société de gestion. Possibilité d'acompte(s).

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Date de clôture de l'exercice : Dernier Jour de Bourse de Paris du mois de décembre.

Date de clôture du premier exercice comptable : Dernier Jour de Bourse de Paris du mois de décembre 2001.

Valeur liquidative d'origine : 100 euros (soit 655,96 francs).

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne. La valeur liquidative ne sera pas établie ni publiée les Jours de Bourse correspondant à des Jours fériés légaux. Le calendrier boursier de référence est celui de Paris.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont reçus chaque jour jusqu'à 12 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Chaque part est divisible en dix millièmes de parts

Commission de souscription :

- 10% maximum, acquis à l'OPCVM. Toutefois, les Compagnies d'Assurance du Groupe AXA sont exonérées du paiement de cette commission lorsque le FCP est utilisé comme support à des contrats d'assurance libellés en unités de compte.

Commission de rachat :

- 10% maximum, acquis à l'OPCVM. Toutefois, les Compagnies d'Assurance du Groupe AXA sont exonérées du paiement de cette commission lorsque le FCP est utilisé comme support à des contrats d'assurance libellés en unités de compte.

Frais de gestion :

2 % H.T. l'an maximum de l'actif net, OPCVM inclus.

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat du fonds.

Libellé de la devise de comptabilité : Euro.

Adresse de la société de gestion et du gestionnaire financier : Cœur Défense – Tour B – La Défense 4 – 100 Esplanade du Général De Gaulle 92932 Paris La Défense Cedex

Adresse du dépositaire : 3, rue d'Antin – 75002 Paris

Adresse de l'établissement garant : 372, rue Saint – Honoré – 75040 Paris Cedex 01

Lieu de publication de la valeur liquidative : Locaux du dépositaire et de la société de gestion.

La présente notice doit obligatoirement être proposée aux souscripteurs préalablement à la souscription, remise à la souscription et mise à la disposition du public sur simple demande.

La note d'information complète de l'OPCVM et le dernier document périodique sont disponibles auprès du dépositaire et du gestionnaire financier.

Date d'agrément de l'OPCVM par la Commission des Opérations de Bourse : 06 juin 2001

Date d'édition de la notice d'information : 02 novembre 2001

AXA PERFORMANCE INDICES 2009

ANNEXE A LA NOTICE D'INFORMATION

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES de la garantie accordée au FCP

La Performance Moyenne Positive Finale du Panier d'indices signifie le rapport entre *(la différence entre la Valeur du Panier Final et la Valeur du Panier Initial)* et la Valeur du Panier Initial. Si ce rapport est négatif, il sera réputé être égal à zéro.

Formule

VL Finale* = VL Initiale** x { 1 + 75% x MAX[0 ; (Valeur du Panier Final**** - Valeur du Panier Initial***) / Valeur du Panier Initial***] }

Définitions :

* VL Finale : la valeur liquidative du 18/08/2009
** VL Initiale : la valeur liquidative du 16/08/2001

On définit :

ClôtureIndice(j)(t) : le cours de clôture de l'Indice j le Jour t sur la Bourse y afférente ou si ce Jour n'est pas un Jour de Bourse, son cours de clôture du Jour de Bourse suivant
Les 4 Indices j sont énumérés ci-dessous :

- Dow Jones Eurostoxx 50 (code Reuters actuel .STOXX50E)
- CAC 40 (code Reuters actuel .FCHI)
- Standard & Poor's 500 (code Reuters actuel .SPX)
- Nikkei 225 (code Reuters actuel .N225)

ClôtureIndice(j)(initial) : le cours de clôture de l'Indice j le 17/08/2001 sur la Bourse y afférente ou si ce Jour n'est pas un Jour de Bourse, son cours de clôture du Jour de Bourse suivant.

$$\text{ValeurFinaleIndice(j)} = 1 / 17 * \left\{ \sum_{t=1}^{17} \text{ClôtureIndice(j)(t)} / \text{ClôtureIndice(j)(initial)} \right\}$$

Avec t décrivant l'ensemble des 17 dates suivantes :

17/08/05, 17/11/05, 17/02/06, 17/05/06, 17/08/06, 17/11/06, 19/02/07, 17/05/07, 17/08/07, 19/11/07 ,
18/02/08, 19/05/08, 18/08/08, 17/11/08, 17/02/09, 18/05/09 et le 10/08/09

*** Valeur du Panier Initial =100%

**** Valeur du Panier Final : la moyenne arithmétique des 4 ValeurFinaleIndice(j)

Soit : $$\text{Valeur du Panier Final} = 1/4 * \left\{ \sum_{j=1}^{4} \text{ValeurFinaleIndice(j)} \right\}$$

Avec Jour de Bourse: signifie, pour chaque Indice j, tout Jour où la Bourse sur laquelle l'Indice est publié, est réputée ouverte.